



UNAIDS/PCB(25)/09.28
4 novembre 2009

**25^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme de
l'ONUSIDA
Genève, Suisse
8-10 décembre 2009**

**Deuxième évaluation indépendante de l'ONUSIDA
Compilation des recommandations par sous-point de l'ordre du jour**

I. INTRODUCTION

1. Ce document a pour objet de faciliter la discussion de la Deuxième évaluation indépendante de l'ONUSIDA par le Conseil de Coordination du Programme. En tant que tel, il regroupe les recommandations émanant tant du rapport de la Deuxième évaluation indépendante que de la riposte de l'ONUSIDA concernant chacun des trois sous-points de l'ordre du jour du Conseil qui y sont liés. Les points de décision/recommandations seront repris par le Conseil suite à la discussion du sous-point pertinent de l'ordre du jour.

II. Comment travaille l'ONUSIDA

2. Le Conseil de Coordination du Programme est invité à :

Equipes conjointes :

Recommandation 6 – reconnaissant la promulgation de directives à l'intention des Equipes conjointes et des programmes communs des Nations Unies sur le sida en 2008 qui font avancer et soutiennent des approches déterminées au niveau des pays et des régions, *demander* à l'ONUSIDA d'examiner la performance des Equipes conjointes pour évaluer les obstacles et les goulets d'étranglement qui freinent la mise en œuvre efficace du concept des Equipes conjointes au niveau des pays ;

Recommandation 7 – *demander* au Directeur exécutif de l'ONUSIDA de prier le GNUM de fournir des incitations appropriées, notamment par le biais d'évaluations des performances, pour assurer une programmation commune des Nations Unies, y compris l'harmonisation et l'alignement en matière de VIH ;

Recommandation 8 – à l'aide d'enseignements tirés des programmes d'appui conjoints et dans les pays pilotes « Une seule ONU », *appeler* les membres du Comité des Organismes coparrainants à mettre en œuvre des incitations et éliminer les éléments dissuasifs pour une programmation conjointe de qualité ; et appuyer la participation de leur organisme respectif aux Equipes conjointes, avec des capacités renforcées, notamment l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi et l'évaluation de Programmes d'appui conjoints. Les mécanismes prévus pour le financement du travail des Nations Unies sur le VIH au niveau des pays devront assurer l'engagement le plus efficace et le plus efficient des Coparrainants dans la programmation conjointe autour de la riposte nationale ;

Architecture financière :

Recommandation 12 – *appeler* les Etats Membres, la société civile et l'ONUSIDA à poursuivre le mécanisme des Fonds d'accélération programmatique et à améliorer

les pratiques opérationnelles actuelles. Les changements seraient notamment les suivants :

- l'établissement de rapports réguliers sur l'impact de l'utilisation des Fonds d'accélération programmatique au Conseil de Coordination du Programme par le biais des mécanismes courants prévus pour l'établissement des rapports du Budget-plan de travail intégré (BPTI) ; et
- des propositions du Directeur exécutif et des chefs de secrétariat des Coparrainants à l'occasion du Conseil de Coordination du Programme de décembre 2010 qui visent à réaliser des gains d'efficacité permettant de réduire les coûts dans la transmission de fonds par les organismes coparrainants ;

Recommandation 18 – *appeler* tous les membres et participants du Conseil de Coordination du Programme à tenir le Directeur exécutif responsable de l'attribution des fonds collectés par le Secrétariat entre le Secrétariat et les Coparrainants individuels. Cela signifierait :

- l'attribution future du financement interinstitutions devra démontrer de manière explicite la répartition entre le Secrétariat et les Coparrainants;
- l'attribution des fonds BPTI collectés par l'intermédiaire du Secrétariat ne devra plus être fondée sur les droits et les augmentations au prorata, mais sur les priorités épidémiques, la performance des Coparrainants, et les fonds que les Coparrainants individuels collectent aux niveaux mondial et régional ;
- la considération par les principaux financeurs de la riposte des Nations Unies au niveau mondial de ce qui suit : i) si le financement par l'intermédiaire de l'ONUSIDA pourrait augmenter en réponse à un changement en faveur d'allocations fondées sur la performance ; et ii) la mesure dans laquelle le Directeur exécutif devrait assumer la direction pour ce qui est de la collecte des ressources pour les Nations Unies au niveau mondial ou si la collecte des fonds devrait être davantage du ressort des Coparrainants ;
- la performance du Secrétariat et des Coparrainants devra être définie autour d'engagements pris sur le développement des capacités des Nations Unies au niveau des pays ; c'est de cela que le CCP devra tenir les coordonnateurs mondiaux responsables, en tant que principaux représentants de leurs organisations, ainsi que le Directeur exécutif (en sa capacité de responsable du Secrétariat), et ce qui devra faire l'objet d'un rapport sur une base annuelle ;

Recommandation 19 – *demander* à l'ONUSIDA de réviser le rôle et le contenu du Budget-plan de travail intégré à partir de 2012 pour :

- s'attacher à : i) démontrer de quelles capacités les Coparrainants individuels et le Secrétariat ont l'intention de se doter au niveau des pays et ii) allouer des fonds pour faire en sorte que les capacités prévues soient en place ;

- inclure le financement nécessaire pour évaluer la mesure dans laquelle les capacités des Nations Unies établies au niveau des pays contribuent de manière pertinente, efficace et efficiente à la riposte nationale au VIH ;

Gouvernance :

Recommandation 15 – *appeler* le Directeur exécutif de l'ONUSIDA et tous les chefs de secrétariat des Coparrainants à revitaliser le rôle du Comité des Organismes coparrainants (COC), avec au moins deux réunions officielles du COC par an, appuyées par :

- la révision du modus operandi du COC pour refléter le plus grand rôle de facto des coordonnateurs mondiaux ;
- un investissement accru de la part des coordonnateurs mondiaux et du Secrétariat dans la préparation de l'ordre jour du COC et du matériel d'information de base pour faire en sorte que les délibérations des chefs de secrétariat soient axées sur i) les décisions clés du Conseil de Coordination du Programme qui doivent être débattues avec les conseils de direction des organismes coparrainants et ii) les progrès réalisés sur la voie de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie et des enseignements tirés pour la répartition des tâches au niveau des pays ;
- le renforcement de la responsabilité au sein des Coparrainants individuels par la révision du mémorandum d'accord du COC pour déclarer que les Coparrainants, dans la mesure du possible, veilleront à ce que les objectifs et indicateurs pertinents approuvés dans les cadres de résultats de l'ONUSIDA au niveau mondial soient incorporés dans le cadre des résultats d'entreprise, ou l'équivalent, de chaque Coparrainant ;
- les progrès substantiels qui ont été réalisés pour s'assurer que le VIH fasse partie intégrante du programme régulier de la plupart des organismes coparrainants. Le Conseil de Coordination du Programme s'emploiera avec le Directeur exécutif et les Coparrainants à veiller à ce que, si possible, les délibérations comprennent invariablement une discussion portant sur les principales décisions du Conseil ;

Recommandation 16 – *appeler* tous les membres du Conseil de Coordination du Programme et participants à prendre la responsabilité effective de la supervision de l'ONUSIDA, en réorientant le travail du Conseil pour faire en sorte que :

- les plans des Coparrainants et du Secrétariat pour la fourniture d'appui au niveau des pays soient fondés sur les priorités épidémiques et les avantages comparatifs des Nations Unies ;
- les décisions du Directeur exécutif sur l'allocation de l'argent du Budget-plan de travail intégré entre les 11 organisations (10 Coparrainants et Secrétariat) soient fondées sur les priorités épidémiques et les avantages comparatifs des Nations Unies ;

- les futurs plans reflètent la performance passée du Secrétariat et des Coparrainants ;
- les engagements pris par les 11 organisations sur le développement des capacités pertinentes des Nations Unies au niveau des pays soient respectés et pris en compte pour ce qui est d'envisager les rôles futurs et les allocations de fonds ;
- le Secrétariat n'assume pas des rôles qui pourraient être pris en charge par un Coparrainant ;
- le Secrétariat soit efficace et efficient ;

Recommandation 17 – *appeler* les membres du Conseil de Coordination du Programme et participants à prendre la responsabilité effective de la supervision de l'ONUSIDA, en révisant les pratiques de travail du Conseil afin d'améliorer l'efficacité de ses réunions. La considération des changements énumérés ci-dessous devra être déléguée au Groupe de travail ad interim sur les méthodes de travail du Conseil de Coordination du Programme pour inclusion dans le mandat de ce groupe ;

- conserver le rôle du Bureau du CCP strictement en tant qu'organisme de coordination et examiner les enseignements tirés des expériences passées avec des groupes de travail intersessions, dans le but d'accroître l'utilisation de ces groupes ;
- passer en revue le modèle actuel d'organisation selon lequel le Secrétariat informe les groupes d'intérêt séparés préalablement aux réunions du Conseil de Coordination du Programme, en vue d'investir davantage dans l'établissement de liens et de communication entre les groupes d'intérêt avant les réunions du Conseil de Coordination du Programme ;
- réviser le modus operandi actuel du Conseil de Coordination du Programme afin d'officialiser la manière dont les réunions du Conseil sont présidées et, tout en conservant une voix adéquate à travers tous les principaux groupes de participants, axer les réunions sur une prise de décisions rapide et efficace ;
- lors de la réunion du Conseil de Coordination du Programme de décembre 2010, évaluer l'efficacité des changements de 2008 apportés au modus operandi du Conseil de Coordination du Programme, et identifier d'autres modifications qui renforceront l'efficacité et l'efficience des pratiques de travail. En particulier, il faudra évaluer l'efficacité des changements dans le fonctionnement du Groupe de rédaction ;
- organiser une réunion annuelle des présidents du Conseil de Coordination du Programme et des 10 Conseils des Coparrainants afin de débattre des activités et programmes de l'ONUSIDA ;

Dispositions relatives à l'organisation :

Recommandation 5 – *demander* au Directeur exécutif de l'ONUSIDA de réajuster la taille, le personnel et les dispositions eu égard à l'organisation des bureaux du Secrétariat au niveau des pays pour refléter les besoins nationaux et les implications de la Recommandation 1 ;

Recommandation 20 – *demander* à l'ONUSIDA de lancer une évaluation des besoins en capacités dans le but de faire le point et de produire des recommandations à travers l'ensemble du Programme commun – Secrétariat et tous les Coparrainants – pour une rationalisation collective du personnel aux niveaux mondial, régional et national en lien avec la stratégie mentionnée dans la Recommandation 1, en tenant compte des différents besoins régionaux concernant l'épidémie ;

Recommandation 21 – Tout en affirmant le rôle du Secrétariat en tant que fournisseur d'appui en matière de coordination au sein du Programme commun, et éventuellement de combler les lacunes qui ne peuvent pas l'être par les Coparrainants, *demander* au Directeur exécutif de présenter des recommandations portant sur ce que devraient être les rôles du personnel à moyen terme ainsi que le supplément de personnel requis, et la manière de procéder, lors de la réunion du Conseil de Coordination du Programme de juin 2010.

Organisation du Secrétariat :

Recommandation 22 – *demander* au Directeur exécutif de commanditer un examen au début 2011 sur les coûts et les avantages du passage à l'utilisation de l'ERP soit du PNUD soit de l'OMS pour toute l'administration à travers le Secrétariat de l'ONUSIDA ;

Recommandation 23 – *demander* au Directeur exécutif de présenter un rapport au Conseil de Coordination du Programme lors de la réunion de décembre 2010 présentant des preuves de la mesure dans laquelle les systèmes et politiques financiers et liés aux ressources humaines ont i) été pleinement élaborés ; ii) sont opérationnels ; et iii) sont utilisés régulièrement et efficacement comme prévu par les responsables à travers l'organisation ;

Recommandation 24 – *demander* au Directeur exécutif de : i) s'employer à préciser un solide cadre de compétences pour ces rôles ; ii) faire en sorte que tout le personnel actuel soit évalué au moyen du cadre de compétences ; et iii) soumettre un rapport au Conseil de Coordination du Programme lors de sa réunion de décembre 2010 comportant des actions détaillées pour s'assurer que l'encadrement du personnel au niveau des pays ait les compétences requises ;

III. Comment l'ONUSIDA a traité les principales questions

3. Le Conseil de Coordination du Programme est invité à :

Répartition des tâches :

Recommandation 3 – *demander* au Comité des Organismes coparrainants de réunir un groupe de travail limité dans le temps avec les Coparrainants concernés, le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, et d'autres parties prenantes clés, avec l'appui du Secrétariat, pour renforcer la collaboration et élaborer un agenda commun sur le renforcement des systèmes de santé, notamment une déclaration de position commune et un plan de travail assorti d'objectifs concrets ;

Recommandation 4 – *demander* à l'ONUSIDA de soumettre à la réunion du COC de 2010, et ensuite à la réunion du Conseil de Coordination du Programme de décembre 2010, une proposition concrète sur la manière dont il va résoudre les chevauchements et les doubles emplois (notamment, mais ne s'y limitant pas, l'appui à : la planification nationale et l'élaboration de stratégies ; les droits humains ; la sexospécificité ; les populations clés ; le suivi et l'évaluation au niveau des pays ; la recherche opérationnelle ; et la surveillance). Cela comprendra :

- la manière dont le concept d'organisation chef de file peut être rendu plus opérationnel au niveau mondial ; et
- la mesure dans laquelle ces questions peuvent être résolues à l'aide de l'approche consistant en une Cellule de réflexion interinstitutions ;

Demander en outre à l'ONUSIDA d'élaborer un modus operandi pour les Cellules de réflexion interinstitutions, s'appuyant sur l'expérience tirée d'autres mécanismes tels que le MERG et la Cellule de réflexion sur les restrictions aux voyages, en priant les organismes chefs de file de fixer des objectifs fondés sur des tâches, assortis de délais, pour gérer leur travail, en soumettant des rapports réguliers sur les performances au CCP ;

Recommandation 14 – *demander* à l'ONUSIDA de renforcer son accent sur la sexospécificité et les droits de l'homme, spécifiquement de :

- passer en revue la répartition des tâches concernant toutes les questions transversales en vue de renforcer le travail du Programme commun ;
- préciser les rôles respectifs de l'UNIFEM et de la Coalition mondiale des femmes sur le sida à propos du travail sur le VIH et la sexospécificité ;
- renforcer les capacités du personnel des Nations Unies en matière de VIH et de sexospécificité, et de VIH et de droits de l'homme ;
- soutenir le PNUD afin qu'il fasse progresser son rôle de chef de file dans son travail sur les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes et les populations transsexuelles ;
- renforcer le leadership et le plaidoyer au niveau mondial en faveur des populations clés et organiser une cellule de réflexion interinstitutions impliquant l'UNODC, le PNUD et l'UNFPA pour assurer la cohérence des politiques et des programmes et la coordination effective du travail avec les populations clés ;
- déterminer des objectifs globaux clairs sur le plan mondial pour le travail sur le VIH et la sexospécificité, les droits de l'homme et les populations clés et faire en sorte que ces objectifs soient inclus en tant qu'éléments de base du travail de

- l'équipe conjointe au niveau des pays ; une analyse en matière de sexospécificité et de droits de l'homme devra faire partie intégrante de l'approche consistant à '*connaître votre épidémie*' et des programmes communs d'appui aux ripostes nationales ; et
- axer l'appui de l'ONUSIDA aux pays sur la concrétisation des cadres et orientations en programmes pratiques sur le VIH et la sexospécificité, et le VIH et les droits de l'homme ;

Mécanismes d'appui :

Recommandation 11 – *appeler* l'ONUSIDA à renforcer les dispositions concernant l'appui technique par le biais de la finalisation et de la mise en œuvre d'une Stratégie d'appui technique actualisée, spécifiquement à :

- préciser les avantages comparatifs et les rôles respectifs des Nations Unies, des mécanismes d'appui technique liés à l'ONUSIDA et autres fournisseurs d'appui technique en matière de prestation d'appui technique à court terme et d'appui au renforcement des capacités à plus long terme au niveau des pays ;
- déterminer le rôle joué par l'ONUSIDA dans l'appui technique lié au Fonds mondial ;
- renforcer la planification et la coordination de l'appui technique de l'ONUSIDA au niveau des pays, notamment faire en sorte que cela reflète les besoins et priorités nationaux plutôt que les programmes et mandats des organismes des Nations Unies ;
- rationaliser l'appui pour le suivi et l'évaluation entre le Secrétariat de l'ONUSIDA, la GAMET de la Banque mondiale et l'OMS ;
- consolider les mécanismes d'appui technique établis par l'ONUSIDA en tant que fournisseurs d'appui technique conjoints ;
- introduire le suivi et l'évaluation systématiques de l'appui technique apporté par l'ONUSIDA et les fournisseurs d'appui technique liés à l'ONUSIDA au niveau des pays ;

Recommandation 13 – *appeler* le Directeur exécutif de l'ONUSIDA à charger les Equipes d'appui aux régions i) de faire en sorte que le VIH soit inclus dans les délibérations des Equipes d'appui aux régions en cours d'élaboration ; ii) de s'axer sur l'appui au développement des capacités des Nations Unies au niveau des pays qui reflétant une riposte adaptée à l'épidémie ; iii) de s'appuyer sur l'expérience de l'Equipe d'appui aux régions pour l'Afrique orientale et l'Afrique australe, et de promouvoir l'utilisation de l'analyse des lacunes et l'approche qui consiste à '*connaître votre épidémie*' ; et iv) de se configurer de manière à appuyer tous les Coparrainants, et pas uniquement le Secrétariat.

Gestion des connaissances :

Recommandation 9 – *demander* à l'ONUSIDA de renforcer le travail commun sur la recherche, le suivi des ressources et la gestion des connaissances, avec un accent particulier sur l'information à l'appui de l'approche consistant à '*connaître votre épidémie*' et améliorer la prise de décisions fondée sur des preuves au niveau des pays ;

Recommandation 10 – *demander* au Secrétariat de l'ONUSIDA de renforcer l'évaluation aux niveaux mondial et des pays, spécifiquement de :

- convoquer un groupe de travail composé du personnel concerné en matière de VIH et d'évaluation émanant du Secrétariat, des Coparrainants et du Fonds mondial pour élaborer un plan conjoint d'évaluation mondiale structuré autour des domaines prioritaires de l'épidémie ;
- planifier, gérer et budgétiser des évaluations communes au niveau des pays, sous les auspices de l'équipe conjointe et en collaboration avec le Fonds mondial, d'autres donateurs et les partenaires nationaux conformément aux engagements de la Déclaration de Paris ;
- cesser tout nouvel investissement dans le CRIS, ou dans sa poursuite, au-delà de son utilisation actuelle en tant que format pour l'établissement de rapports ;
- prendre les dispositions qui conviennent pour l'établissement de rapports, la diffusion et l'engagement politique concernant les conclusions de l'évaluation ;

IV. Performance de l'ONUSIDA et orientations futures

4. Le Conseil de Coordination du Programme est invité à :

Recommandation 1 – *demander* à l'ONUSIDA d'élaborer une nouvelle déclaration de mission dotée d'objectifs mesurables et assortis de délais, appuyée par un nouveau plan stratégique qui précise la manière dont le Programme commun se positionnera pour réorienter l'appui aux niveaux régional et national afin de refléter le contexte épidémique et les besoins des pays ;

Recommandation 2 – *demander* au Secrétariat de l'ONUSIDA de collaborer avec les Coparrainants pour élaborer une stratégie globale de partenariat contenant des objectifs clairs et mesurables, notamment des dispositions explicites pour travailler en partenariat avec le Fonds mondial et le PEPFAR.

Les recommandations subsidiaires consistent à :

- élaborer une vision commune du potentiel et des bénéfices escomptés de la participation de la société civile et des personnes vivant avec le VIH, une série d'objectifs clairs et une approche plus systématique pour documenter les résultats ;
- élaborer une approche commune à travers le Secrétariat et les Coparrainants vis-à-vis de l'engagement avec la société civile et les organisations de personnes vivant avec le VIH, ainsi que du développement des capacités à cet égard ;
- accroître l'appui aux niveaux mondial et des pays pour la responsabilisation et la participation des populations clés ;
- renforcer les efforts visant à s'engager avec le secteur privé, notamment aborder les rôles respectifs du Secrétariat et de l'OIT ;

[Fin du document]